Image not found or type unknown

delai apres decision du juge

Par **max33710**, le **18/03/2009** à **13:29**

le JAF a mis la decision concernant la garde de mes enfants au 5 mars et nous sommes le 18 sans aucune nouvelle,je souhaiterai savoir s'il y a un delai maximum ou un moyen de connaitre la decision

Par **patinette**, le **18/03/2009** à **15:38**

pourquoi ne pas téléphoner au tribunal ? en principe si on vous a donné une date il n'y a pas de raison

Par **Patricia**, le **18/03/2009** à **19:35**

Bonsoir,

Je doute que pour ce genre de question, le Tribunal vous donne une réponse PAR TELEPHONE...

Avez-vous un avocat ?
Si oui, contactez-le,
Si non, envoyé une LR/AR au JAF ou allez au Tribunal avec votre C.I.

Vous ne dites pas si vous étiez marié ou concubin.
Reste à savoir si votre ex femme ou concubine n'a pas fait appel ou demandé un changement de garde en sa faveur ?

Par **max33710**, le **18/03/2009** à **22:18**

merci de vos réponses,j'ai bien une avocate
il s'agissait de mon ancienne concubine avec laquelle je me suis sépare il y a plusieurs années il n'y avait alors aucun jugement mais après une dégradation suite a mon mariage j'ai saisi le JAF pour obtenir un droit de garde un weekend sur deux ,la moitie des vacances et accepte de verse une pension.leur mère ne veut me les laisser qu'un weekend par mois
le JAF a mis le jugement en délibéré le 5 mars et mon avocate m'affirme que le greffe a un

retard pouvant aller jusqu'à trois mois et moi je me morfond sans mes enfants

Par **Patricia**, le **18/03/2009** à **23:18**

Re bonsoir,

C'est bien ce qui me semblait que c'était votre ex qui pouvait poser problème et retarder la date de votre délibéré.

Bien que la justice soit lente, Il y a toujours une raison à un retard après qu'une date soit fermement arrêtée...

Si vous avez une avocate, elle seule ne peut se renseigner
auprès du tribunal et vous communiquer par la suite les nouveaux
éléments.

Je comprends votre désespoir de ne pas voir vos enfants qui vous
manquent mais ne vous inquiètez pas pour eux, ils sont avec leur mère.
Parlez de ce mal être à votre avocate, secouez-là un peu !!!
Peut-être est-elle aussi un peu lente... Dites-lui clairement
qu'elle s'active, que vos enfants vous manquent.

Gardez courage et espoir max

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés